



Paris, le 21/05/2026

ATTESTATION D'ORIGINE DES FONDS

Je soussigné, Alexandre PROT, Directeur Général de QONTO SA, atteste que les fonds déposés par les souscripteurs de la société en formation dénommée MAISON ÉLOGE :

- Florence Madeleine SCHMIDT Ép.BOUTAUD
- Julie Elisabeth Thérèse URBAIN Epouse DEJEAN

proviennent bien d'un compte ouvert à leur nom chez QONTO, établissement agréé par l'ACPR, domicilié QONTO PARIS, 18 rue de Navarin, 75009 Paris, France.

Une fois les vérifications effectuées, ce dossier de société en formation est envoyé à l'étude Vincennes M&B Notaires, domiciliée 4 Avenue De Paris, 94300, VINCENNES, FRANCE, afin d'établir l'attestation de dépôt des fonds.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Alexandre Prot  
Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Prot".



**VINCENNES M&B NOTAIRES**  
*Me Valérie MESNAGER Me Antoine BASSOT*

4 avenue de Paris  
 94300 VINCENNES

*etude.mesnager@paris.notaires.fr*

**CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE DES FONDS**

Établi conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

La société dénommée VINCENNES M&B NOTAIRES, société d'exercice libéral par actions simplifiée, titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (94300) 4 avenue de Paris,

CERTIFIE et ATTESTE :

- Avoir reçu en dépôt la somme de 1000 euros (mille euros) représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée MAISON ÉLOGE, SAS en formation dont le siège social sera situé à 6 Bis Grand Rue De La Mairie 31320 PECHBUSQUE FRANCE ; et

- Avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé depuis un compte ouvert à leur nom ainsi qu'il résulte de l'attestation d'origine des fonds en date du 21/05/2026.

- Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

- Florence Madeleine SCHMIDT Ép.BOUTAUD, la somme de 500 euros ;
- Julie Elisabeth Thérèse URBAIN Epouse DEJEAN, la somme de 500 euros.

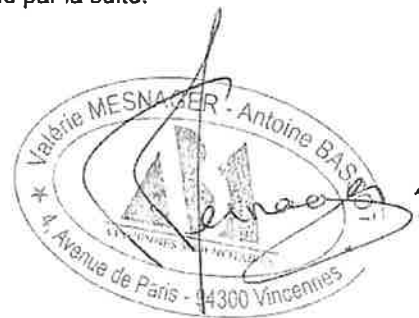
Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires. Ce certificat est valable jusqu'au 17/11/2026 et sera caduc par la suite.

Vincennes

Le

25 MAI 2026

Me Valérie MESNAGER



Lutte contre la fraude : Afin de garantir l'authenticité du présent certificat, merci de joindre l'étude notariale à cette adresse [formalites.92074@paris.notaires.fr](mailto:formalites.92074@paris.notaires.fr)

*Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté  
 Tout paiement supérieur à 3.000,00 euros doit être effectué par virement*